

Les Eboulements, comté de Charlevoix.—Réparation du quai.
 Longueuil, comté de Chambly do
 Matane, comté de Rimouski.—Prolongement du quai.
 Malbaie, comté de Charlevoix.—Réparation du quai.
 Nicolet, comté de Nicolet.—Construction d'un brise-glace.
 Rimouski, comté de Rimouski.—Réparation du quai.
 Rivière du Lièvre, comté d'Ottawa.—Réparation d'une pile.
 Rivière L'Assomption.—Enlèvement d'obstacles.
 Rivière Saint-Louis, comté de Beauharnois.—Réparation du coursier d'alimentation.
 Rivière Saint-Maurice.—Amélioration du chenal.
 Rivière Noire, comté de Charlevoix.—Enlèvement de pierres et de cailloux.
 Rivière Ottawa, comté de Laval.—Enlèvement de cailloux.
 Rivière Yamaska, comté d'Yamaska.—Réparation du barrage.
 Sainte-Anne des Monts, comté de Gaspé.—Parachèvement d'une pile.
 Saint-Jean, Ile d'Orléans.—Réparation d'un quai.
 Saint-Jean Port-Joli, comté de L'Islet.—Réparation d'un quai.
 Saint-Laurent, Ile d'Orléans.—Réparation d'un quai.
 Saint-Michel de Bellechasse, comté de Bellechasse.—Réparation du quai.
 Yamachiche, comté du Saint-Maurice.—Construction d'une pile.

(Voir annexe n° 3, page 84.)

DRAGAGE.—Durant l'exercice, du dragage a été fait dans la province de Québec dans les rivières et autres lieux suivants, savoir :—

Fleuve Saint-Laurent, chenal des vaisseaux	Dorval,
entre Montréal et Québec,	Rivière Saint-Maurice,
Charlemagne,	Longueuil,
Chateauguay,	Saint-Placide.

(Voir annexe n° 3, pages 122 à 127.)

EDIFICES.—Durant l'exercice des améliorations, réparations, additions ou agrandissements ont été faits aux édifices et institutions qui suivent, savoir :—

Fraserville, bureau de poste,	Québec, entrepôt de vérification,
Grosse-Ile, station de la quarantaine,	do bureau de poste,
Montréal, douane,	Saint-Henri, bureau de poste,
do entrepôt de vérification,	Saint-Hyacinthe,
do bureau de poste,	Saint-Vincent-de-Paul, pénitencier,
Québec, citadelle,	Trois-Rivières, douane.

On a fait de grandes améliorations à la Grosse-Isle. Cette station possède maintenant des moyens de quarantaines qui n'ont pas de supérieurs, et l'on considère que l'installation est complète.

On est à construire un bureau de poste à West-Farnham.

(Voir annexe n° 1, page 4. Annexe n° 2, page 30. Annexe n° 14, page 245.)